

CHANGEMENT CODE DE LA ROUTE

La nouveauté concerne ce panneau :



Qu'est-ce qui change ?

Jusqu'ici, pour franchir ce panneau (ou non), il fallait tenir compte de la « **MASSE EN CHARGE** » du véhicule, c'est-à-dire, le poids réel de celui-ci, chargement compris. On pouvait l'appeler le « **POIDS BASCULE** ».

Exemple :

- poids à vide du véhicule = 15.000 kg
- poids du chargement = 8.000 kg
- **masse en charge** (ou « poids bascule ») = 23.000 kg (15.000 + 8.000)
- **MMA** (ou Masse Maximale Autorisée) = 44.000 kg



+ 25 t

= passage **autorisé**

À partir du 1^{er} octobre 2022 :

Pour franchir ce panneau, il faudra tenir compte de la **MMA** (Masse Maximale Autorisée).

Pour un véhicule donné, cette MMA ne varie pas. C'est une indication de la « catégorie » de véhicule.

Exemple :

Tracteur 2 essieux + semi-remorque 3 essieux = 44.000 kg (en Belgique).

Que le véhicule soit vide, à moitié chargé, ou complètement chargé, cette MMA reste toujours de 44.000 kg.

Donc, dans le cas précédent :

- poids à vide du véhicule = 15.000 kg
- poids du chargement = 8.000 kg
- **masse en charge** (ou « poids bascule ») = 23.000 kg (15.000 + 8.000)
- **MMA** (ou Masse Maximale Autorisée) = 44.000 kg



= passage **interdit**

Le risque de sanction

Il s'agit d'une infraction du 3^{ème} degré, sanctionnée d'une amende de 174 euros.

Cette infraction « pourrait » également donner lieu à un retrait immédiat du permis de conduire, sur ordre du Procureur, « dans la mesure où un ou plusieurs usagers de la route ont été mis en danger ou dans la mesure où l'infraction a été commise dans des circonstances dangereuses ».

Autre panneau



Pour ce panneau , il faudra toujours tenir compte de la « **MASSE EN CHARGE** » du véhicule, ou « **POIDS BASCULE** ».

Exemple :

- poids à vide du véhicule = 3.500 kg
- poids du chargement = 1.000 kg
- **masse en charge** (ou « poids bascule ») = 4.500 kg (3.500 + 1.000)
- **MMA** (ou Masse Maximale Autorisée) = 7.500 kg

= passage **autorisé**

N'oubliez pas de suivre notre page :

www.arrimax.be



arrimage / ladingzekering
MATÉRIEL / EXPERTISE / FORMATIONS

www.arrimax.be

+32 (0)477 955 915

Et n'hésitez pas à rejoindre
notre groupe :



arrimax : matériel / expertise / formations arrimage et transport.
Profitez du soutien dynamique de spécialistes au service des professionnels.



4



Mathy Xavier-Louis

expert arrimage ♦ formateur agréé ♦ conseiller en prévention et sécurité

« *arrimax : prévention, sécurité, qualité* »

arrimax : prévention
sécurité
qualité